

ans seulement, et 12 années se sont déjà écoulées depuis la dernière étude de tout le système bancaire. Il est temps d'étudier la question en détail de nouveau. Nous espérons également que certains des témoins s'exprimeront de façon plus claire et emploieront un langage plus simple, afin de permettre aux profanes de comprendre exactement ce qui se passe.

**M. l'Orateur:** La Chambre désire-t-elle adopter la motion en question? Le ministre veut-il prendre la parole? J'aimerais lui rappeler que s'il parle maintenant, il mettra fin au débat.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, en terminant ce bref débat, je voudrais remercier les membres des autres partis de l'appui qu'ils ont apporté au projet de loi. Je puis assurer à ceux qui ont soulevé la question, que nous préparons la forme définitive que prendra la mesure législative sur l'assurance-dépôt à la lumière des consultations que nous avons avec les provinces. J'espère que le projet de résolution sera très bientôt inscrit au *Feuilleton*, et je comprends les raisons qui font de cette question une affaire d'importance pressante. On m'a tenu au courant des délibérations qui ont eu lieu au comité et il resterait à traiter d'autres questions d'importance considérable. Je voudrais simplement assurer aux membres du comité présents à la Chambre que j'ai consacré un certain temps à l'étude de ces questions. Lorsque je comparaitrai au comité, je serai peut-être en mesure de faire plus de lumière sur la politique du gouvernement à ce sujet.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rinfret.)

Sur l'article 1—*Durée de l'autorisation de continuer les opérations.*

**M. Gray:** Monsieur le président, puis-je faire un bref commentaire dès maintenant? A titre de président du comité des finances, du commerce et des questions économiques, je me joins aux préopinants pour recommander instamment l'adoption du bill. Néanmoins, j'en donne l'assurance à la Chambre et au public, le comité poursuivra l'examen de la mesure législative dont il est saisi avec autant de diligence que possible et compte tenu de ses obligations envers la Chambre et le public: étudier à fond cette très importante mesure.

En ma qualité de président du comité, je désire en passant faire l'éloge de mes collègues, quel que soit leur parti. Jusqu'ici, du moins, à mon avis, ils ont manifesté dans les travaux du comité une attitude constructive et un bel esprit de collaboration.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, puis-je répondre au député d'Essex-Ouest. Je fais grand cas de ses remarques sur les agissements du comité. J'ai dû, hélas, souvent m'absenter lors des séances, mais j'espère pouvoir y assister dorénavant. Il a déclaré que le comité entend régler rapidement le problème de la législation bancaire. Selon moi, rien n'a retenu l'étude du bill au comité, mais je m'inquiète un peu au sujet de la date de rentrée du Parlement. Je me demande simplement quand nous aurons les soixante jours nécessaires à l'examen du projet de loi. La date me paraît trop incertaine.

**L'hon. M. Sharp:** J'ai consulté à ce sujet le leader de la Chambre. Celui-ci m'a déclaré qu'on n'a pas encore fixé une date définitive. Il croit cependant que ce sera avant le 15 janvier. J'estime que c'est tout ce que je puis dire pour le moment.

**L'hon. M. Monteith:** Je pourrais peut-être demander au président du comité s'il prévoit des réunions du comité en dehors des séances du Parlement.

• (4.10 p.m.)

**M. Gray:** A cet égard, je suis à la disposition du comité et de la Chambre. Je ne puis en dire plus pour le moment. Je n'ai certes pas en ce moment l'intention de proposer cela à mes collègues du comité. Il s'agit là d'une décision qu'il appartiendra au comité de prendre lui-même. A mon avis—et je le répète—les membres des divers partis au comité ont étudié fructueusement et avec célérité les mesures dont nous sommes saisis. Selon moi, l'idée qu'implique la question du député ne devrait pas s'imposer si le bill est adopté. Mais je répète que je m'en remets au comité et à la Chambre à ce sujet.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, j'aimerais me reporter aux remarques du député de Perth touchant l'assurance-dépôt. Avec tout le respect que je dois au ministre je trouve extrêmement étrange qu'une question qui approfondit vraiment l'ensemble des propositions bancaires du gouvernement ait subi un aussi long délai. Je crois en toute franchise que nous insultons sans raison les membres de l'Association canadienne des banquiers qui, après tout, ne sont pas des enfants. On interrompt leur travail pour les convoquer à une deuxième comparution devant le comité et il y aura d'autres personnes que l'on mettra aussi en cause.

Je ne comprends pas pourquoi cette mesure n'a pas été présentée plus tôt, à titre de projet de loi connexe et pourquoi on ne l'a pas intégrée aux révisions de la loi sur les banques.